R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

SÉNAT

Emmanuel MACRON
Président de la République
Palais de l'Élysée
55 rue du Faubourg-Saint-Honoré
75008 Paris

Paris, le 10 août 2026

Olivier CADIC

SENATEUR DES FRANÇAIS
ETABLIS HORS DE FRANCE

Vice-Président
de la Commission
des Affaires étrangères,
de la Défense et des Forces armées

Président du Groupe
interparlementaire d'amitié
France – Pays du Golfe

Président de l'Association nationale
des Écoles françaises à l'étranger
(ANEFE)

Administrateur
de l'Institut français

Administrateur
de l'AFD

Monsieur le Président de la République,

Votre intervention a déjà permis de débloquer des dossiers complexes.

La convention fiscale avec la Moldavie en est un exemple éloquent. Après avoir moi-même alerté le Gouvernement par une question écrite en décembre 2018, il m'avait été répondu en octobre 2019 que la négociation d'une convention avec la Moldavie revêtait un caractère « moins urgent qu'avec d'autres partenaires ».

Votre impulsion en 2022 a permis de dépasser ces réserves et d'aboutir à la signature de la convention le 15 juin 2022.

Fort de cette expérience, je me permets aujourd'hui de solliciter à nouveau votre intervention pour un dossier comparable : l'ouverture de négociations en vue de la conclusion d'une convention fiscale destinée à éviter les doubles impositions entre la France et la République dominicaine.

Votre rencontre avec le président Luis Abinader, à l'Élysée le 24 mars dernier, a donné une véritable impulsion à notre relation bilatérale. Elle a notamment permis de réaffirmer l'importance de notre partenariat dans les infrastructures et les transports urbains. Il appartient désormais au ministère de l'Économie et des Finances d'inscrire l'ouverture de ces négociations parmi les priorités françaises.

Dans ce contexte, votre impulsion serait déterminante pour permettre leur ouverture effective.

Cette démarche bénéficie déjà du soutien de Nicolas Forissier, ministre délégué chargé du Commerce extérieur, ainsi que de Madame Éléonore Caroit, ministre déléguée chargée de la Francophonie, des Partenariats internationaux et des Français de l'étranger.

Elle est également activement portée par notre ambassade à Saint-Domingue, les conseillers du commerce extérieur de la France et la Chambre de commerce et d'industrie franco-dominicaine.

SENAT - PALAIS DU LUXEMBOURG - 15, RUE DE VAUGIRARD – 75291 PARIS CEDEX 06
TEL : 01 42 34 14 66 / / E-MAIL : o.cadic@senat.fr

Le calendrier est contraint. Cette ouverture doit être décidée avant le 1er janvier 2028, date correspondant à la nouvelle programmation triennale de la Direction de la législation fiscale. À défaut, ce dossier pourrait être repoussé de plusieurs années supplémentaires.

Pour étayer cette demande, je vous joins deux documents récents qui éclairent la situation avec précision : la note de cadrage du Service économique de notre ambassade à Saint-Domingue, ainsi que l'analyse fiscale et les propositions concrètes des CCEF concernant notamment les dividendes, les intérêts, les redevances et les plus-values sur actions.

Sur le fond, l'absence de convention fiscale place les entreprises françaises dans un désavantage concurrentiel manifeste par rapport à leurs concurrentes espagnoles. Certaines prestations facturées depuis la France sont frappées d'une retenue à la source de 27 %, alors que la convention entre l'Espagne et la République dominicaine limite à 10 % l'imposition de nombreux services. Cette distorsion pousse certaines entreprises françaises à intervenir via leurs filiales espagnoles, une solution qui reste largement inaccessible aux PME.

Cette différence de traitement pénalise notre compétitivité dans des secteurs où l'offre française est pourtant particulièrement présente : mobilité urbaine, infrastructures aéroportuaires, télécommunications, énergie, eau et assainissement.

L'expérience de la Moldavie m'a montré combien votre impulsion personnelle peut être décisive pour permettre à un dossier de franchir les derniers obstacles administratifs. Je suis convaincu qu'elle permettrait aujourd'hui de faire de l'ouverture de ces négociations une priorité, dans le prolongement de l'impulsion donnée à notre relation bilatérale lors de votre rencontre avec le président Abinader.

Je reste naturellement à votre disposition pour évoquer ce sujet plus avant et vous remercie de l'attention que vous voudrez bien y porter.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma haute considération et de mon amitié fidèle.

Olivier CADIC
Sénateur représentant les Français établis hors de France



Pièces jointes :
– Note de cadrage du Service économique de l'ambassade de France en République dominicaine, 18 février 2026 ;
– Note technique du groupe d'expertise « Fiscalité internationale » des CCEF, 2 mars 2026.

SENAT - PALAIS DU LUXEMBOURG - 15, RUE DE VAUGIRARD – 75291 PARIS CEDEX 06
TEL : 01 42 34 14 66 / / E-MAIL : o.cadic@senat.fr